



64 boulevard de Charonne - 75020 PARIS

Tél. : +33 1 43 72 53 53

Fax : +33 9 70 06 56 71

Email : cabinet.paillard@orange.fr

Siret : 82806422000019

n° TVA : FR71828064220

Titulaire d'un contrat d'assurance ALLIANZ - RC n° 55296769 - Siège social 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS
(couvrant en RCP mon opération de diagnostic)

ATTESTATION DE SUPERFICIE D'UN LOT DE COPROPRIETE

Loi Carrez du 18 décembre 1996

Décret du 23 mai 1997

Définition

Art 4-1- La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Art 4-2- Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m² ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée en 4-1.

Règlement de copropriété

Pas de règlement de copropriété

Mesurage des pièces et la rédaction du présent certificat ont été établis suite à la communication et à la vérification du règlement de copropriété relatif à la description et répartition du ou des lots, de servitudes, ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant. Le propriétaire affirme être le propriétaire de l'ensemble des superficies décrites dans notre rapport. Etabli sous réserve de la validité des documents qui nous ont été communiqués.

Certificat établi uniquement d'après les renseignements et indications transmis par le propriétaire et/ou donneur d'ordre, sur la composition et la localisation du ou des lots, objets du présent certificat. De ce fait nous rappelons au(x) propriétaire(s) et autres parties prenantes leurs responsabilités en cas de litiges ultérieurs concernant le présent rapport. La responsabilité de la société, ainsi que celle du technicien ayant réalisé le certificat, ne pourront être engagées. Certificat établi sans la communication et sans la vérification du règlement de copropriété relatif à la description et répartition du ou des lots, de servitudes ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant.

Coordonnées du donneur d'ordre

Nom : SCP GATIMEL - ARMENGAUD - DE MONTALEMBERT D'ESSE

Adresse : 40, rue de Monceau, 75008 PARIS

Qualité : Huissiers de justice

Immeuble bâti visité

DEPARTEMENT

PARIS

COMMUNE

VILLE DE PARIS (10ème arrondissement)

ADRESSE

210, rue La Fayette

REFERENCE CADASTRALE

section BX n° 18 pour une contenance de 03a 56ca

TYPE DE BÂTIMENT

Immeuble en copropriété

TYPE DE LOCAL

Appartement

NIVEAU

Bâtiment sur cour, 3ème étage, porte gauche

LOT

n° 30

DOSSIER N°

181553

SUPERFICIES LOI CARREZ

Désignation	Total plancher	Embrasures, marches et hauteur <1m80	Superficies Loi Carrez
Entrée - Cuisine	4,02		4,02
Pièce principale	11,79	0,05	11,74
Salle d'eau - W.c.	2,71	0,05	2,66
TOTAL	18,52	0,10	18,42

SUPERFICIES ANNEXES

Sans objet

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée : le 13 septembre 2018

Visite effectuée par : Hervé PAILLARD

Rapport de 2 pages édité : le 14 septembre 2018



Les rapports restent, juridiquement, la propriété du cabinet PAILLARD tant que les honoraires dus ne sont pas réglés en totalité